

CSSCT

Pôle Emploi Normandie

BILAN CSSCT du 19.10.2022

Analyses et recommandations sur le projet d'aménagement de l'implantation de Normandie Niemen intégrant les fonctions support de la Direction Régionale et la Direction Appui à la Production de Colombelles

Espaces DAP :

La DAP sera installée sur 3 niveaux : RDC, 1^{er} et 2d étage.

La CSSCT alerte sur :

- La taille de certains bureaux est insuffisante (bureaux à 3 positions de travail avec moins de 20m²). Les risques sont une nuisance sonore importante et un confort de travail dégradé.
- La localisation de la DAP sur 3 niveaux entraîne un risque de perte d'identité et d'esprit «équipe » alors que cet esprit d'équipe est très important à l'heure actuelle.

1er étage

DPPOT/DOS

Suite aux différents groupes de travail, les agents des deux services ont validé une proposition de plan. Le souhait des agents des deux services était de décroisonner ces deux services. Il est dommage que les agents de la DPPOT aient appris par les élus que ce plan n'était pas retenu par la direction.

La CSSCT demande la confirmation de la prise en compte du souhait des agents des deux services concernant la répartition des bureaux.

DMR

Pas de remarque de la CSSCT.

2ème étage

DRAPS

La CSSCT relève à nouveau des bureaux de petite taille pour 3 positions de travail.

DSRE

Nous notons une position de travail en moins par rapport à l'effectif actuel (7 pour 6).

La CSSCT alerte sur un bureau de petite taille pour 3 positions de travail.

3ème étage

DAF

Pas de remarque particulière.

Espaces communs

La CSSCT alerte

- sur l'espace détente (cafétéria) du rez-de-chaussée, de taille insuffisante (45 m2) au regard de l'effectif cible du projet.
- sur le nombre de places de parking (94) insuffisantes au regard de l'effectif cible, d'autant plus que cet effectif est évolutif en fonction du nombre de stagiaires en formation. De plus, le stockage réalisé dans le parking du sous-sol vient empêcher l'utilisation de plusieurs places, et il est essentiel de vider ce stockage. Nous souhaitons par ailleurs savoir si le nombre de places PMR est suffisant au regard de l'effectif projeté ?
- sur le fait que la DR de Caen dispose de 4 salles de formation, ce qui potentiellement ajoute une cinquantaine de personnes présente dans les locaux.
- sur le contrat de nettoyage des locaux, qui nécessitera sans doute d'être revu au regard du nombre d'agents supplémentaires et des espaces supplémentaires.
- concernant l'homogénéisation des stations d'accueil.

La CSSCT suggère l'utilisation de l'application Zenpark, si celle-ci se révèle efficiente, suite à son utilisation sur la DR Rouen.

La CSSCT demande à la direction ce qu'elle compte faire de l'espace infirmerie.

La CSSCT souhaite connaître la logique de répartition du nombre de position de travail par service, ceux-ci étant parfois conforme au nombre de CDI actuels, et parfois supérieurs.

Par ailleurs, la CSSCT a demandé les éléments complémentaires suivants :

- l'effectif CDD par service (y compris PEC/contrat pro et apprentissage)
- la répartition détaillée du télétravail par agent, par jour et par service
- les détails sur la répartition des bureaux par service
- les photos et les dimensions du nouveau mobilier
- l'actualisation des plans

La CSSCT déplore l'argumentaire utilisé par la direction pour justifier des bureaux très petits, à savoir la mobilisation du télétravail. D'une part, cette modalité de travail est soumise à un accord, et n'est donc pas pérenne. D'autre part, rien ne garantit à la direction que les agents souhaiteront sur la durée cette modalité. Les locaux doivent être conçus et pensés de manière à garantir de bonnes conditions de travail aux agents, et pas seulement à une logique de rationalisation financière.